

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**

Le trente septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Bohaire se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bohaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PANNEQUIN, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Date de convocation :** 25 septembre 2025

	Présent (6)	Absent (3)	dont 2 pouvoirs
PANNEQUIN Bernard	X		
GUILLOT Jean-Michel	X		
RANVAL Lionel	X		
ANJORAN Caroline		X	Pouvoir à RANVAL Lionel
COULLON Jeannine	X		
GAUTHIER Thierry	X		
MONTREAU Déborah		X	
RANDUINEAU Guillaume		X	Pouvoir à PANNEQUIN Bernard
THEVENOT Didier	X		

**Secrétaire de séance :** GAUTHIER Thierry

ORDRE DU JOUR	
Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 août 2025	
Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024	2025_29
Local technique : avancement du projet	2025_30
Logement 7 rue du Lavoir	
Questions diverses	
Compte-rendu de réunions et commissions	

**1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 AOÛT 2025**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**2/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024** (*délibération 2025\_29*)

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Un exemplaire de ce rapport a été transmis par le SIAEP Landes Saint Lubin aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DIT que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Vote : 8 pour, 0 contre, 0 abstention

**3/ LOCAL TECHNIQUE : AVANCEMENT DU PROJET**

► **L'étude de sol** a été réalisée par la société Géodecrion (coût : 1 575,00€ HT soit 1 890,00€ TTC) :  
Un sondage de reconnaissance a été réalisé à 5m de profondeur en Ø63 mm.

Des échantillons des différentes couches traversées ont été prélevés pour identification géologique. Leur résistance a été mesurée au moyen de 3 essais au pénétromètre dynamique.

Couche 1 : remblais hétérogènes sur 0,4 m

Couche 2 : substratum altéré (argiles sableuses et crayeuses à cailloutis).

Les sols sont surconsolidés, il sera nécessaire de prévoir l'outillage nécessaire pour passer ces matériaux.

Une arrivée d'eau a été reconnue à 1,80m de profondeur (probablement la nappe phréatique en relation avec la Cisse ou le ruisseau de la Fontaine).

► Propositions reçues pour les **missions contrôle technique et coordination SPS [Sécurité Protection de la Santé]** (*délibération 2025\_30*)

La commune envisage la construction d'un atelier communal pour le service technique.

Dans ce cadre, il est indispensable de recourir à un bureau de contrôle technique et à un coordinateur en sécurité et protection de la santé (SPS), conformément aux obligations légales et aux bonnes pratiques en matière de maîtrise d'ouvrage publique. La désignation d'un contrôleur technique et d'un coordinateur SPS permettra de sécuriser juridiquement et techniquement le projet, en garantissant la conformité aux normes et la prévention des risques.

Trois bureaux de contrôle ont été consultés pour la mission de contrôle technique (CT), la mission de sécurité et protection de la santé (SPS) et vérification des installations électriques. Il s'agit de VERITAS à Tours, SOCOTEC à Blois, et APAVE à Chambray-Lès-Tours. Leurs propositions sont listées ci-dessous :

	Mission de contrôle technique	Mission de coordination SPS	Vérification installations électriques	<b>TOTAL</b>
VERITAS	3 053,00 € HT	3 695,00 € HT	420,00 € HT	7 168,00 € HT
SOCOTEC	3 300,00 € HT	3 090,00 € HT	400,00 € HT	6 790,00 € HT
APAVE	3 047,50 € HT	3 000,00 € HT	250,00 € HT	6 297,50 € HT

Le Conseil municipal approuve le choix du prestataire APAVE IC Tours de Chambray-les-Tours pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre du projet de construction d'un atelier municipal pour un de :

- Contrôle technique : 3 047,50 € HT ;
- Coordination SPS : 3 000,00 € HT ;
- Vérification des installations électriques : 250,00 € HT.

Les crédits correspondants, soit 6 297,50 € HT, sont inscrits au budget 2025 au chapitre 2131.

Monsieur le Maire est autorisé à signer :

- Les contrats afférents aux missions susmentionnées ;
- Tout document nécessaire à leur exécution (avenants, ordres de service, etc.).

#### POINTS SANS DELIBERATION

#### 4/ Logement 7 rue du Lavoir

La locataire a quitté, le 30 août 2025, le logement communal qu'elle occupait depuis 2014.

Des travaux sont à prévoir pour rénover le logement avant de le louer à nouveau : rénovation des sols et des murs, vérification de la chaudière et un DPE est également à prévoir.

Un devis a été demandé à l'entreprise Home Peinture de St Lubin-en-Vergonnois et d'autres devis vont être demandés.

#### 5/ Questions diverses

- La cérémonie de commémoration et le repas des aînés auront lieu le 11 novembre. Des devis vont être demandés à plusieurs traiteurs.
- La cérémonie des vœux se tiendra jeudi 18 décembre 2025.
- Un devis pour l'allée qui monte au cimetière a été reçu, d'un montant de 9 138,00 € TTC (Pannequin Paysage). Un autre devis est demandé.
- Les travaux sur le mur d'entrée du parc réalisés par la société Camus Construction sont terminés.
- Des travaux d'abattage d'arbres sur plusieurs endroits du territoire communal sont à prévoir ainsi que des travaux de dessouchage sur les parcelles ZD306 et ZD307. Des devis vont être demandés.

- Le conseil municipal prend acte du courrier M. Esclapez.
- La rentrée des classes s'est bien déroulée. Le RPI accueille 99 élèves dont 37 élèves à l'école de St Bohaire, répartis sur 2 classes : CP (15 élèves), CE1-CE2 (22 élèves).

## **6/ Compte-rendu de réunions et commissions**

- 02/09 : inauguration des bancs de l'amitié offerts aux écoles du RPI par le Kiwanis de Blois.
- 04/09 : Marc Fesneau et Mathilde Desjonquères sont venus visiter l'école et la cantine (B. Pannequin)
- 04/09 : COPIL Natura 2000 (L. Ranval)
- 04/09 : SMAEP de Landes/St Lubin (L. Ranval)
- 08/09 : COTECH Jury de Nez de la zone de Bel Air à Fossé (T. Gauthier)
- 15/09 : Val Eco (L. Ranval)
- 19/09 et 26/09 : bureau communautaire (B. Pannequin)
- 25/09 : rdv avec M. Labbé (Orgue en Cisse) pour l'organisation du concert Orgue en Cisse du 22/03/2026.

**Fin de séance :** 21h20

**Prochaine réunion :** 4 novembre 2025

Le secrétaire de séance, Thierry GAUTHIER

Le Maire, Bernard PANNEQUIN